



DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 14 JANVIER 2026

Cahier d'acteur

- Un projet pertinent et attendu**

Les deux Chambres de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, et Nord Isère (CCI) considèrent que la liaison Crémieu-Lyon représente une réponse stratégique aux besoins de mobilité du bassin économique Pont-de-Chéruy – Crémieu, aujourd'hui en forte croissance et insuffisamment desservi. Les créations d'un tramway et d'un itinéraire cyclable constituent un levier essentiel pour améliorer l'accessibilité des entreprises implantées, réduire la congestion et renforcer l'attractivité économique du Nord-Isère.

- Un impact positif pour l'économie locale**

Les deux CCI soulignent que le projet renforcera la desserte des centres-bourgs, des zones d'activités et des pôles d'emploi, facilitant les déplacements des salariés et clients. En offrant une alternative crédible à la voiture individuelle, il contribuera à la compétitivité, à la transition énergétique et à la qualité de vie des actifs et de tous les acteurs économiques installés comme à l'attractivité des futurs projets.

- Une vision cohérente et opérationnelle en lien avec la transition écologique et la résilience territoriale**

Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de mobilité durable, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de meilleure répartition des infrastructures de transport à l'échelle métropolitaine et régionale.

- Des points d'attention importants identifiés par les deux CCI**, se portent principalement sur la desserte des espaces économiques ; l'accessibilité et la connectivité ; les horaires, correspondances, et le cadencement ; la tarification ; ainsi que l'accompagnement des acteurs économiques durant la phase travaux.

- Un engagement total pour accompagner le projet**

Les deux CCI se félicitent d'être associées dès la phase de concertation et saluent la qualité du dialogue instauré. Elles réaffirment leur mobilisation pour contribuer à chaque étape du projet, afin d'assurer qu'il bénéficie pleinement aux entreprises et au territoire.



CCI LYON METROPOLE
SAINT-ETIENNE ROANNE



CCI NORD ISÈRE

Etablissements publics représentants les entreprises des secteurs commerce, industrie et services sur leur territoire.

Acteurs institutionnel reconnus, les CCI portent les voix des entreprises auprès des collectivités et participent aux concertations publiques.

Louis CHAMOUX,
l.chamoux@lyon-metropole.cci.fr
06 66 60 11 98

Laurence CLANET,
l.clanet@nord-isere.cci.fr
06 48 54 01 31



Les deux CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et Nord Isère (CCI) sont sollicitées dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de liaison Crémieu-Lyon par Meyzieu (tramway et itinéraire cyclable). En tant que représentantes des intérêts du monde économique les deux CCI souhaitent faire part de leur avis par le biais de ce cahier d'acteur. Ainsi, après examen du dossier de concertation et participation aux réunions préalables, nos deux CCI souhaitent partager les constats suivants.

Le projet, envisagé à l'horizon 2032, vise à doter le bassin de vie Pont-de-Chéruy – Crémieu (50 000 habitants), situé hors du périmètre SYTRAL et dépourvu d'axe TER à ce jour, d'un transport collectif structurant. Ce sont plus de 3 400 entreprises présentes et près de 7 000 emplois concernés directement. Ce territoire en forte croissance subit une congestion routière quotidienne importante, touchant aussi les cars régionaux, et constitue le seul bassin de cette taille autour de Lyon sans desserte régionale lourde. Le tram Lyon-Crémeiu viendrait compléter le maillon Est du futur service express régional métropolitain (SERM), avec six stations nouvelles et un itinéraire cyclable. Implanté entre le Nord-Isère et l'est de la métropole lyonnaise, le tracé traverserait dix communes, de Crémieu à Meyzieu, avant connexion au réseau lyonnais.

Au-delà de la desserte du Nord-Isère, le projet offrirait également plusieurs bénéfices majeurs pour la Métropole de Lyon : un report modal significatif depuis la voiture réduirait la congestion à l'entrée Est de l'agglomération, notamment sur les axes A43, Rocade Est et RD517 ; l'amélioration de l'accessibilité renforcerait les liaisons domicile-travail tout en soutenant le développement économique de l'Est lyonnais ; enfin, l'arrivée d'un mode structurant en correspondance avec le T3 et le futur SERM consoliderait l'attractivité et la cohérence du réseau de transport métropolitain, tout en contribuant aux objectifs climatiques grâce à une réduction des émissions liées aux déplacements pendulaires.

Le projet de liaison Crémieu-Lyon est stratégique à plusieurs égards. Il permettra de :

- Renforcer la desserte des centres-bourgs et des zones d'activités situées le long de son tracé, en facilitant l'accès aux emplois, aux commerces et aux services ;
- Améliorer significativement la mobilité des salariés et des actifs en général, en offrant une alternative performante à la voiture individuelle, contribuant ainsi à la réduction des congestions routières et des émissions de gaz à effet de serre ;
- Encourager le report modal grâce à la création de parkings relais et d'équipements pour vélos, permettant une interconnexion fluide entre différents modes de déplacement ;

Au-delà de ces éléments, les deux CCI soulignent que le développement de solutions de mobilité durable et performante constitue un levier essentiel d'attractivité économique de ce territoire ainsi que la compétitivité pour les entreprises et de qualité de vie pour les habitants. Cette démarche s'inscrit dans une logique de transition énergétique et de résilience territoriale, conciliant développement économique et préservation de l'environnement. En cela, le projet contribue à l'équilibre entre attractivité du territoire, accessibilité des zones d'emploi et maîtrise des impacts environnementaux, tout en offrant une réponse concrète aux enjeux de mobilité quotidienne des actifs. De plus, le projet s'inscrit en cohérence avec les politiques sectorielles de mobilités sur le territoire, ce qui renforce la lisibilité des entreprises sur le long terme.



Cependant, les deux CCI tiennent à souligner plusieurs points d'attention qui devront faire l'objet d'une vigilance particulière au cours des prochaines phases :

- **La desserte des espaces d'activités :**

Les deux CCI insistent sur la nécessité de garantir une desserte performante et directe des principaux pôles d'activités situés le long ou à proximité du tracé. Il s'agit, en effet, d'assurer que les entreprises, les zones industrielles, artisanales ou commerciales puissent bénéficier pleinement du projet. Une attention particulière devra être portée à la localisation précise des stations, à la qualité des cheminements d'accès de toutes natures, ainsi qu'à la cohérence avec les flux actuels et futurs de salariés et actifs. Une desserte insuffisamment connectée ou éloignée des zones d'activités pourrait limiter les effets attendus en termes de report modal, de réduction de congestion et d'attractivité économique. Les deux CCI encourageront ainsi une analyse fine des besoins des entreprises, afin que l'infrastructure serve de levier réel pour la compétitivité et l'accessibilité du territoire.

- **L'accessibilité et la connectivité**

Le choix des emplacements des six stations devra permettre de renforcer la desserte des centres-bourgs pour contribuer au soutien et au développement des commerces locaux. Il sera également indispensable d'assurer une complémentarité efficace avec les réseaux de bus, les infrastructures cyclables et les parkings relais afin de garantir une mobilité cohérente et performante. Pour cela, des études approfondies devront être réalisées pour déterminer les actions nécessaires à déployer pour le fonctionnement optimal du projet. Une bonne gestion des flux de rabattement vers les gares, ainsi que la prise en compte de modes de rabattement alternatifs sont des conditions de réussite du projet. En outre, le projet devra notamment permettre et faciliter la desserte des pôles structurants du territoire, en particulier les grands projets d'aménagement et d'emplois, tels que le futur site EPR2 dans le département de l'Ain.

- **Les horaires proposés, notamment en matière de correspondances :**

La pertinence du projet dépendra fortement de l'adéquation des amplitudes horaires avec les rythmes de vie et de travail des salariés, commerçants et entreprises du secteur. Pour être véritablement compétitif face à la voiture individuelle, le futur tramway devra offrir une fréquence soutenue aux heures de pointe, mais également une amplitude large en début de matinée, en soirée et le week-end. De plus, la qualité des correspondances (en particulier avec le réseau lyonnais, les services interurbains régionaux et les modes doux) constituera un facteur déterminant pour encourager un usage régulier et massif de la nouvelle liaison. Les deux CCI resteront vigilantes afin que les horaires soient conçus en concertation avec les acteurs économiques, et qu'ils répondent aux besoins variés d'un territoire où les horaires atypiques (horaires décalés, travail le week-end, métiers de la logistique) et les mobilités pendulaires sont fréquents, comme le souligne le PILS (Pôle d'Intelligence Logistique Nord Isère).



- **La tarification adaptée :**

La tarification adaptée du tram constitue un levier majeur pour favoriser son utilisation par le plus grand nombre et renforcer l'attractivité économique du territoire. En proposant des tarifs accessibles (notamment via des abonnements réduits, des tarifs sociaux ou des formules multimodales) le tram facilite les déplacements quotidiens des salariés, améliore l'accès à l'emploi et élargit le bassin de recrutement des entreprises. Pour les employeurs, un coût de transport maîtrisé pour leurs collaborateurs se traduit par une meilleure ponctualité, une réduction de l'absentéisme et une attractivité accrue auprès des talents. Ainsi, une politique tarifaire inclusive contribue non seulement à la justice sociale, mais aussi au dynamisme économique local et à la compétitivité des entreprises.

- **L'accompagnement des activités économiques impactées pendant la phase de travaux :**

La réalisation d'une infrastructure de cette ampleur pourrait potentiellement engendrer des perturbations pour les entreprises situées le long du tracé : accès restreints, nuisances environnementales, impacts sur la visibilité commerciale ou sur les livraisons. Les deux CCI soulignent l'importance de mettre en place un dispositif d'accompagnement solide, réactif et anticipé. Cela inclut des mesures d'information régulières et transparentes, des dispositifs de maintien d'accès pour les commerces, un dialogue permanent avec les acteurs économiques, des horaires de chantier adaptés aux activités riveraines ainsi que des solutions opérationnelles pour soutenir l'activité en cas de perturbation prolongée. Un dispositif d'indemnisation adapté pourrait également être envisagé lorsque les impacts dépassent un certain seuil. L'objectif est d'assurer que les entreprises concernées ne subissent pas durablement les effets des travaux et puissent bénéficier pleinement des retombées positives du projet une fois celui-ci achevé.

En définitive, les deux CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et Nord Isère soulignent la qualité, la pertinence et l'intérêt stratégique de ce projet de liaison Crémieu-Lyon. Le fait d'être associée dès la phase de concertation constitue un signal très positif, témoignant d'une volonté partagée de co-construction. Tout en ayant identifié plusieurs points d'attention nécessaires à la bonne conduite de l'opération, les deux CCI réaffirment leur mobilisation pleine et entière pour accompagner le projet dans toutes ses étapes, afin qu'il bénéficie pleinement aux entreprises, aux salariés et au dynamisme du territoire.

Pour l'ensemble de ces raisons, les deux CCI deux émettent un avis favorable au projet de liaison Lyon-Trévoux en phase de concertation préalable. Elles se tiennent à disposition des partenaires institutionnels pour poursuivre le dialogue et apporter son expertise sur les aspects économiques, de mobilité et d'aménagement du territoire liés à ce projet structurant.

Cet avis est émis sous réserve d'un vote favorable à l'Assemblée Générale de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne le 2 février 2026